

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-235

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-09-20-00008 - Délégations générales et spéciales à compter du 7 septembre 2022 pour la DDFIP64 (6 pages) Page 3

64-2022-09-12-00008 - Subdélégation d'ordonnancement secondaire du Directeur du Pôle Pilotage et Ressources à ses Collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire à la DDFIP64 MAJ du 12/09/2022 (3 pages) Page 10

Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques /

Direction Départementale des Finances Publiques - Secrétariat de Direction

64-2022-09-01-00016 - Délégation de signatures en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la responsable du SIE d'Oloron (3 pages) Page 14

64-2022-09-01-00015 - Délégation de signatures en matière de contentieux et gracieux fiscal de la responsable du SIP d'OLORON - (3 pages) Page 18

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-09-20-00008

Délégations générales et spéciales à compter du
7 septembre 2022 pour la DDFIP64

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

À compter du 7 septembre 2022

Jean-François ODRU,
Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTE :

❶ DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Délégation générale est donnée à **M. Philippe POULAIN**, Administrateur des Finances Publiques, Directeur du pôle "Pilotage et Ressources", à **M. Dominique CAGNAT**, Administrateur des Finances Publiques, Directeur du pôle "Gestion Fiscale" et à **M. Benoît SABLAYROLLES**, Administrateur des Finances Publiques, Directeur du pôle "Gestion Publique", à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. A ce titre tous les actes (notes de service,...) signés seront assortis de la mention "pour le Directeur Départemental des Finances Publiques et par délégation".

❷ DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

21 Dans le cadre de la Direction en charge du Pilotage et des Ressources

211 Délégation spéciale est donnée à :

- **Mme Pascale BARANGER**, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- **Mme Valérie BECAAS**, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la division du budget, de l'immobilier et de l'environnement de travail ;
- **Mme Yasmina BAHFIR**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la responsable de la division du budget, de l'immobilier et de l'environnement de travail ,
- **M. Matthieu MAYNADIER**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la division Stratégie et Relations usagers ;
- **Mme Isabelle BERTRANE**, Inspectrice principale des Finances Publiques, à la division Stratégie et Relations usagers

à l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent leur propre division ou la division dont il leur est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

212 Délégation spéciale est également accordée dans les mêmes limites de leur stricte compétence à :

- **Mme Maryse GOUDAL et M. Frédéric BACHES**, Inspecteurs des Finances Publiques à la division du budget, de l'immobilier et de l'environnement de travail, pour le Service Immobilier ;
- **Mme Thi-Thuy-Tran LAFFARGUE**, Inspectrice des Finances Publiques, pour le service Ressources Humaines ;
- **M. Franck TOULLEC**, Contrôleur des finances publiques pour la division Stratégie – Relations usagers ;
- **Mme Christine ARAGON**, Inspectrice des Finances Publiques et **Mme ABADIE Marie-Pierre** Contrôleuse principale des Finances Publiques pour le service Formation Professionnelle.

213 Délégation spéciale est également donnée à :

- **Mmes Jany DEDIEU**, Contrôleuse Principale des Finances Publiques, **Mmes Sylvie DESIATO et Sohad AMRAOUI**, contrôleuses des Finances Publiques à l'effet de signer les documents de liaison avec le CSRH relatifs à la gestion des personnels ;
- **Mmes Sylvie DESIATO et Sohad AMRAOUI**, Contrôleuses des Finances Publiques, à l'effet de réceptionner et répartir les titres-restaurants.

22 Dans le cadre de la Direction en charge de la Gestion Publique :

221 Délégation spéciale est donnée à :

- **Mme Audrey COURAUD**, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la division du conseil aux décideurs locaux ;
- **Mme Aurélie BREVIERE**, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, responsable de la division de la gestion comptable locale ;
- **M. Vincent PHILIP DE LABORIE**, Inspecteur Principal des Finances Publiques, responsable de la division État ;
- **Mme Marie-Françoise EVEN**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Domaine ;
- **Mme Nathalie CHABANNE**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la responsable de la division de la gestion comptable locale ;
- **M. Rémy LARS**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division État ;

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur division ou mission ou la division dont il leur est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

222 Délégation spéciale est également donnée à :

- **M. Stéphane LANUSSE-CAZALE**, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du service comptabilité ;
- **Mme Marie-Christine FABÀ**, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service recettes non fiscales ;

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur propre service.

223 Délégation spéciale est également accordée dans les limites de leur stricte compétence à :

- **Mme Laurence PORTO**, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de mission expertise et actions économiques;
- **Mme Isabelle BARTHÉ**, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de la fiscalité directe locale ;
- **Mme Claudie DURAND**, Inspectrice des Finances Publiques, chargée de mission expertise HÉLIOS, dématérialisation et moyens de paiement ;
- **Mme Marie-Lyse CORTES**, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du service collectivités et établissements publics locaux (CEPL) ;

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur propre service.

223 Délégation spéciale est également donnée à :

- **M. Ugur OZTURK**, Contrôleur des Finances Publiques, **Mme Carole LERDOU-UDOY** et **M. Eric LALLEMAND**, Agents Administratifs Principaux des Finances Publiques, pour signer, à l'exclusion de tous autres documents, les déclarations de recettes du service de caisse ;
- **M. Eric MANRY**, Contrôleur principal des Finances Publiques, **Mmes Isabelle NOVION** et **Gwendalina DECORTE**, Contrôleuses des Finances Publiques, pour signer les récépissés et déclarations de recettes, relevés de pièces justificatives et reconnaissances de dépôts de valeurs concernant le Service des Dépôts et Services Financiers.

23 Dans le cadre de la Direction en charge de la Fiscalité

A l'exclusion des délégations spécifiques accordées en matière de contentieux et de gracieux fiscal

231 Délégation spéciale est donnée à :

- **M. Thierry GELIFIER**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la division du Contrôle Fiscal, du Recouvrement, et des Affaires Juridiques ;
- **M. Vincent BERNARD**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la division de la gestion fiscale ;

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant sa division ou la division dont il leur est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

- **Mme Cécile TEMPIER**, Inspectrice Principale des Finances Publiques, responsable du service des affaires juridiques ;
- **Mme Gisèle BETRAN**, Inspectrice Divisionnaire Experte des Finances Publiques, adjointe à la responsable des affaires juridiques ;
- **Mme Corine COUSSOT**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable du service du recouvrement forcé et des amendes ;
- **Mme Muriel RICHON**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, responsable du service de la gestion des particuliers, du cadastre, de la publicité foncière et de l'enregistrement
- **M. Jean-Louis PREUILH**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable du service de la gestion des professionnels ;
- **Mme Valérie NALLET**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, chargée de mission pour le pôle gestion fiscale;
- **Mme Chantal PARISOT**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques au service du contrôle fiscal ;

à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur sous-division ou la division dont il leur est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

232 Délégation spéciale est également accordée dans les mêmes limites de leur stricte compétence à :

- **Mme Isabelle LATRY, MM Didier NEEL et Mathieu SARTORI**, Inspecteurs des Finances Publiques, pour les services de la Fiscalité des particuliers et des professionnels ainsi que des missions foncières et de l'Enregistrement ;
- **Mmes Céline CARETTE, Elisabeth VÉNANCIO, Valérie LANUSSE-CAZALE, Christelle GUIGNARD, Claudine CHANGALA, Sophie NEEL, Catherine HONTAAS et M Laurent RIGOLEAU**, Inspecteurs des Finances Publiques, pour les services des Affaires Juridiques et du Contentieux ;
- **Mmes Thérèse DI LORETO, Nicole PERISSE, MM Frédéric FLEURY, Christophe DEDIEU**, Inspecteurs des Finances Publiques, et **Mme Christine CARBONNE**, Contrôleuse Principale des Finances Publiques pour les services du recouvrement ;
- **M. Jean LARRIAGA et Mme Laetitia VICENTE**, Inspecteurs des Finances Publiques, pour le service du contrôle fiscal.

24 Dans le cadre des missions directement rattachées à l'AGFIP

241 Mission d'audit

- Délégation spéciale est donnée à :

- **M. Matthieu MAYNADIER**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, responsable de la Mission Départementale Risques et Audit
- **Mmes Francine BARBE, Anita MAQUA**, Inspectrices Principales des Finances Publiques ;

à l'effet de signer les remises de service et procès-verbaux d'installation des comptables du Département ainsi que toutes pièces annexes et les documents concernant les affaires courantes concernant la MDRA.

242 Mission Maîtrise des risques et Qualité comptable

- Délégation spéciale est donnée à :

- **M. Matthieu MAYNADIER**, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ; responsable de la Mission Départementale Risques et Audit ;
- **Mme Lysia CAZENAVE-PIARROT**, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques ;
- **M. Emmanuel COPIN**, Inspecteur des Finances Publiques ;

à l'effet de signer les correspondances et les documents concernant les affaires courantes pour autant qu'ils concernent la MDRA ou la CQC.

243 Mission Politique Immobilière de l'Etat

- Délégation spéciale est donnée à :

- **Mme Marie-Françoise EVEN**, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, responsable départementale de la Politique Immobilière de l'Etat, à l'effet de signer les correspondances et les documents liés à sa mission.

244 Mission Communication

- Délégation spéciale est donnée à :

- **Mme Isabelle BERTRANE**, Inspectrice principale des Finances Publiques ;

à l'effet de signer les correspondances et les documents liés à sa mission.

La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le 20 septembre 2022

**L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur départemental des Finances Publiques
des Pyrénées-Atlantiques,**

Jean-François ODRU

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-09-12-00008

Subdélégation d'ordonnancement secondaire
du Directeur du Pôle Pilotage et Ressources à ses
Collaborateurs en matière d'ordonnancement
secondaire à la DDFIP64 MAJ du 12/09/2022

**Décision de subdélégation de signature
de Philippe POULAIN, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
à ses collaborateurs
en matière d'ordonnancement secondaire**

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU la décision de la directrice départementale des finances publiques en date du 23 avril 2020 portant nomination de M. Philippe POULAIN, administrateur des finances publiques à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, en qualité de Directeur du pôle pilotage et ressources à compter du 4 mai 2020;

VU le décret du 27 décembre 2017 nommant M. Eddie BOUTTERA, administrateur civil hors classe en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le décret du 30 janvier 2019 nommant M. Eric SPITZ, préfet du département des Pyrénées Atlantiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°64-2021-02-23-006 du 23 février 2021, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à M. Philippe POULAIN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 30 avril 2020 sera exercée par :

Article 1 :

- **Mme Valérie BECAAS**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division budget, immobilier et environnement du travail ;
- **Mme Yasmina BAHFIR**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division budget, immobilier et environnement de travail ;

- **Mme Maryse GOUDAL**, inspectrice des finances publiques à la division budget, immobilier et environnement de travail ;
- **M.Frédéric BACHES**, inspecteur des finances publiques à la division budget, immobilier et environnement de travail ;
- **M.Antoine SALAS**, contrôleur principal à la division budget, immobilier et environnement de travail

pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au programme 362 « écologie »
- les actes et documents relatifs au programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité »

Dans les limites des attributions détaillés ci-après :

NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
M. Guy TERROIR , inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef du SIP de Biarritz	- Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 €
M. Jérôme ITURRIA inspecteur principal des Finances publiques, chef du SIP de Bayonne-Anglet	- Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 30 000 €
M.Albert MACHICOTE , inspecteur divisionnaire hors classe, adjoint au chef du SIP de Bayonne-Anglet	
M. Stéphane PAPE , contrôleur des Finances publiques à la division des Ressources	- Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 3 000 €
Mme Annie MEISNER , agente administrative principale des Finances publiques à la division des Ressources	- Ordonnancement de la dépense jusqu'à 3 000 € - Validation des demandes d'achat dans Chorus formulaire
M. Stéphane LACOUSTETE , agent administratif principal des Finances publiques à la division des Ressources	- Validation dans CHORUS DT - Attestation de service fait - Signature des bons de commande, devis et contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 3 000 € - Ordonnancement de la dépense jusqu'à 3 000 €

Article 2:

- **M. Antoine SALAS**, contrôleur principal au service du budget, immobilier et logistique
- **M. Stéphane LACOUSTETE**, agent administratif principal des Finances publiques à la division des Ressources

pour le remboursement des frais de déplacement et l'utilisation du portail de réservation en ligne des billets de transport ferroviaire auprès du groupement Capitaine Train/Trainline.

Article 3:

- **Mme Pascale BARANGER**, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle ;
- **Mme Thi-Thuy-Tran LAFFARGUE**, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service des Ressources Humaines ;
- **Mme Jany DEDIEU**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Sylvie DESIATO**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Sohad AMRAOUI**, contrôlease des Finances publiques au service des Ressources Humaines ;
- **Mme Christine ARAGON**, inspectrice des Finances publiques, cheffe du service de la Formation Professionnelle

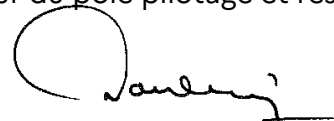
pour signer les actes d'ordonnancement de la dépense jusqu'à 500 €.

Les décisions dont la signature est subdéléguée doivent être signées dans les conditions suivantes :

Pour le préfet des Pyrénées-Atlantiques
et par subdélégation
(suivi du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Fait à Pau le 12 septembre 2022

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur du pôle pilotage et ressources



Philippe POULAIN

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-09-01-00016

Délégation de signatures en matière de
contentieux et de gracieux fiscal de la
responsable du SIE d'Oloron

Direction Départementale des finances publiques des Pyrénées Atlantiques

Service des impôts des entreprises d'Oloron-Sainte-Marie

14 rue Adoue BP 139 , 64404 Oloron-Sainte-Marie

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SIE D'OLORON-SAINTE-MARIE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Oloron-Sainte-Marie.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Mme Josiane LAPACHET, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises d'Oloron-Sainte-Marie

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
ALVERDI Denis	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	12 mois	12 000 €	10 000 €
BAGNAUD Jean-Marc	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €	6 000 €
DITHURBIDE Nathalie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €	6 000 €
TORRICINI Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 €	6 000 €

Article 3

Sans objet

Article 4

En cas d'erreur manifeste commise par le contribuable lors de l'établissement de sa déclaration ou par le service lors de l'intégration d'une déclaration dans le système d'informations de l'administration, les inspecteurs ou contrôleurs des finances publiques mentionnés aux articles 1^{er}, 2 et 3 peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de leur délégation.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de la soussignée, les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	Grade
LAPACHET Josiane	Inspectrice
LAVIALLE Catherine	Inspectrice

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées Atlantiques.

A Oloron-Sainte-Marie le 01/09/2022

La comptable, responsable du service des impôts
des entreprises d'Oloron-Sainte-Marie

Muriel PAYRAMAURE
Inspecteur divisionnaire des finances Publiques



Muriel PAYRAMAURE
Inspectrice divisionnaire
des Finances Publiques
et comptable publique

Direction Départementale des Finances
Publiques des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-09-01-00015

Délégation de signatures en matière de
contentieux et gracieux fiscal de la responsable
du SIP d'OLORON -

Direction Départementale des finances publiques des Pyrénées Atlantiques

Service des impôts des particuliers d'Oloron-Sainte-Marie

13 rue Adoue BP 139 , 64404 Oloron-Sainte-Marie

DELEGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU SIP D'OLORON-SAINTE-MARIE

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Oloron-Sainte-Marie

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- Mme Catherine LAVIALLE Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers d'Oloron-Sainte-Marie

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

(pour les agents exerçant des missions d'assiette)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

--	--	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARHANCETEBEHÈRE Maïtena	LARREGLE Nadine	ROUSSEL Fanny
-------------------------	-----------------	---------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BAROU DAGUES Martine	DELMON Corinne	MARTINEZ LOPEZ Catherine
MINVIELLE Marie- Joseph	PUYGCERCOS Laurent	TYMKOW Fabrice

Article 3

(pour les agents exerçant des missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
LAVIALLE Catherine	Inspectrice	15 000 €	12 mois	150.000 €	Sans limite
ARHANCETEBEHÈRE Maïtena	contrôleur	10 000 €	12 mois	100.000 €	Sans objet
MAYAN Yolène	agent	2 000 €	6 mois	20.000€	Sans objet
POUSTIS Carole	agent	2 000 €	6 mois	20.000€	Sans objet

Article 4

Sans objet

Article 5

En cas d'erreur manifeste commise par le contribuable lors de l'établissement de sa déclaration ou par le service lors de l'intégration d'une déclaration dans le système d'informations de l'administration, les inspecteurs ou contrôleurs des finances publiques mentionnés aux articles 1^{er}, 2 et 3 peuvent prononcer le dégrèvement contentieux correspondant, quel qu'en soit le montant, y compris lorsque celui-ci excède le plafond de leur délégation.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de la soussigné(e), les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	Grade
LAVIALLE Catherine	Inspectrice

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées Atlantiques.

A Oloron-Sainte-Marie le 01/09/2022

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers,

Muriel PAYRAMAURE
Inspecteur divisionnaire des finances Publiques